Pratique :
la mise en place de photos de famille sur *RECIF*

par Jean François PELLAN , CGF n° 80.

Votre association vous propose depuis quelques années de mettre des photos de membres de votre famille, de personnages, en les liants aux relevés des actes de naissance, mariage et décès de la base des relevés *RECIF*.

Force est de constater que cette possibilité n'est pas suffisamment utilisée. Est-ce la peur de la nouveauté, de franchir le pas, de ne pas savoir comment procéder ?

Cet article *Pratique* va essayer de vous montrer la simplicité de la procédure. Comment procéder ?

Première étape : La photo

Vous possédez une photo d'un membre de votre famille, ou vous venez de découvrir une photo d'un personnage qui est reproduite dans un livre, une revue, etc... Cet individu a un lien avec le Finistère, soit parce qu'il y est né, soit parce qu'il s'y est marié ou qu'il y est décédé.

Comme vous le savez, le CGF respecte la vie privée des individus vivants.

On ne pourra donc pas mettre la photo d'une personne née il y a moins de cent ans, puisque les actes de naissance n'apparaissent dans RECIF que si le siècle s'est écoulé.

Pour les actes de mariage, ils doivent avoir plus de soixante-quinze ans, ce qui fait, qu'en principe, les mariés pour lesquels vous auriez des photos sont décédés.

Quant aux actes de décès, il ne peut y avoir de problème, puisque la jurisprudence de la Cour de cassation indique que le respect dû à la vie privée cesse à partir du décès.

Deuxième étape : Scannez la photo

Vous allez devoir scanner la photo de l'individu.

Une fois scannée, cette photo va sans doute se retrouver mise dans votre odinateur dans un fichier appelé *Mes images*... à moins que lors de sa numérisation vous l'ayez dirigée dans un fichier particulier.

Conditions à remplir pour ce scan :

- Nommez bien votre photo, pour la retrouver facilement (nom et prénom de la personne, par ex.) Il ne doit pas y avoir d'espace dans la désignation de l'individu.

Si vous voulez un espace, pratiquez de cette façon par un " _ ".

- Numérisez au format *.jpeg* à l'exclusion de tout autre. Donc pas de *.tif,* ou de *.pdf* !
- Le poids de la photo ne doit pas dépasser 5 Mo.

3ème étape : Allez dans RECIF

Il vous faut ensuite chercher dans *RECIF*, soit dans les relevés de naissance, soit de mariages ou de décès un acte concernant l'individu dont vous avez la photo.

Quelques conseils :

- si vous avez la photo d'un couple marié, recherchez plutôt leur mariage
- si vous avez une photo individuelle, elle sera à insérer soit avec le relevé de naissance soit avec celui du décès.

Quatrième étape : Cliquez sur le pavé ad hoc

Vous trouvez, écrit en rouge dans le bas du relevé, *Aidez nous à enrichir cette fiche* et à la droite de cette indication un pavé *en déposant une photo de cette personne.* Cliquez, sans crainte, sur ce pavé !

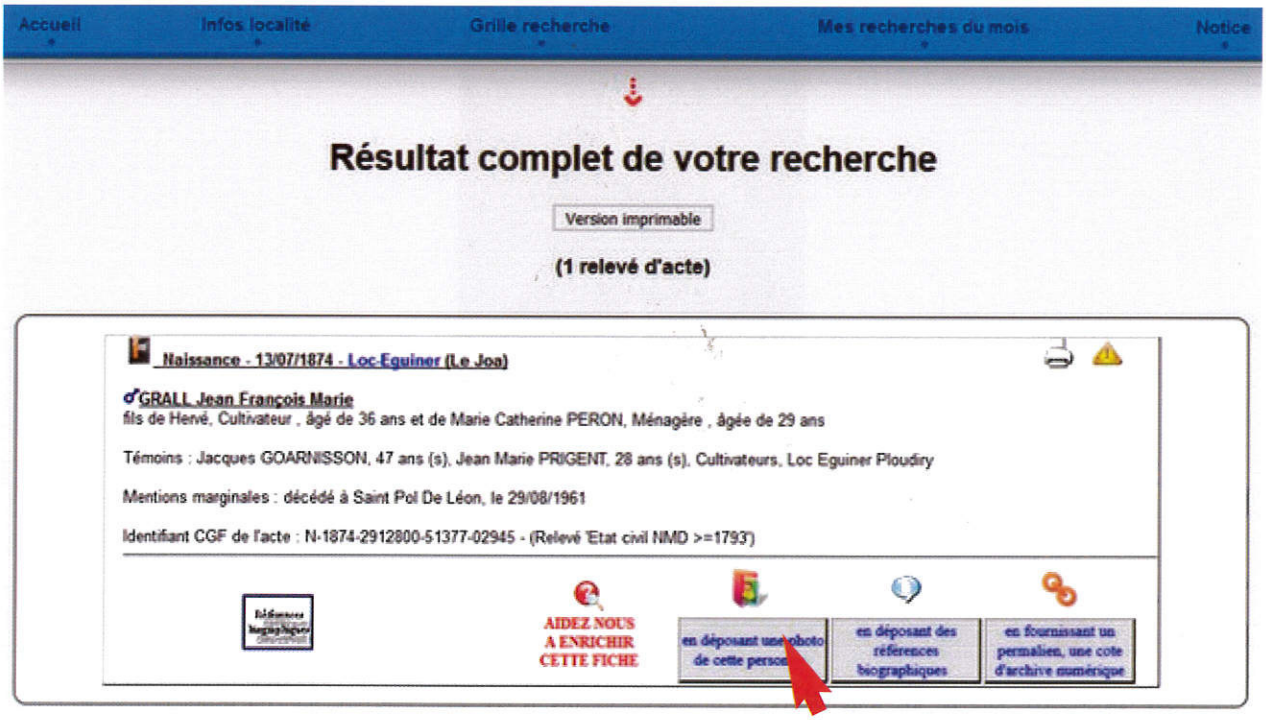

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 147, septembre 2018

Il apparaît alors ceci : *SELECTIONNEZ LE FICHIER '.jpg' A TRANSMETTRE.* (ATTENTION : seulement des photos de personnes - PAS DE PHOTOS D'ACTES !).

Dans le cadre en dessous, cliquez sur le bouton *"Parcourir"* (qui peut aussi s'appeler "Browse"). Cherchez alors votre fichier photo.

Après sélection de la photo, le nom de la photo est affiché à droite du bouton *"Parcourir"*.

Ce nom ne sera pas conservé par *RECIF*. Un autre nom interne (plus technique, basé sur l'identifiant de l'acte) sera attribué.

Cliquez sur le bouton *"Transmettre cette photo"* pour poursuivre.

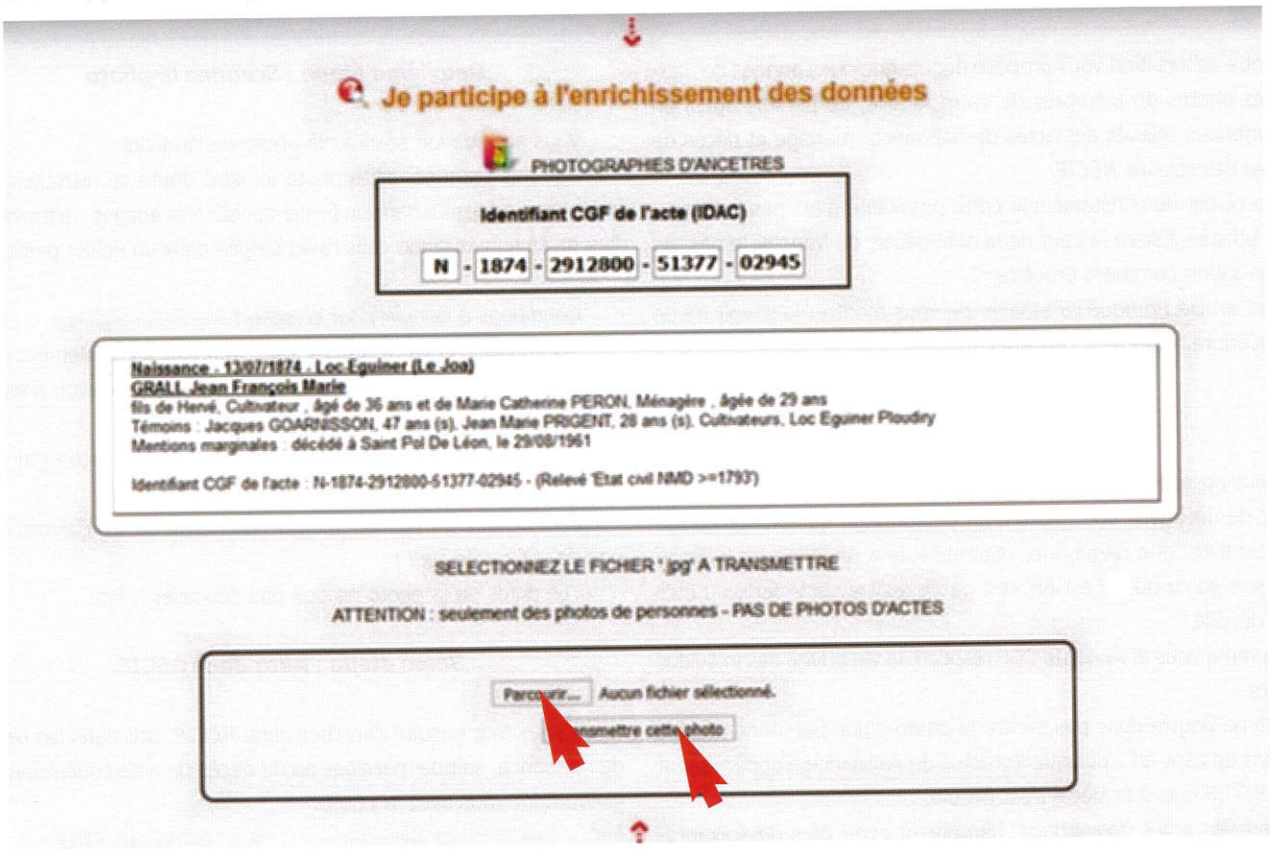

Et voici le résultat visble à l'écran de votre transmission :

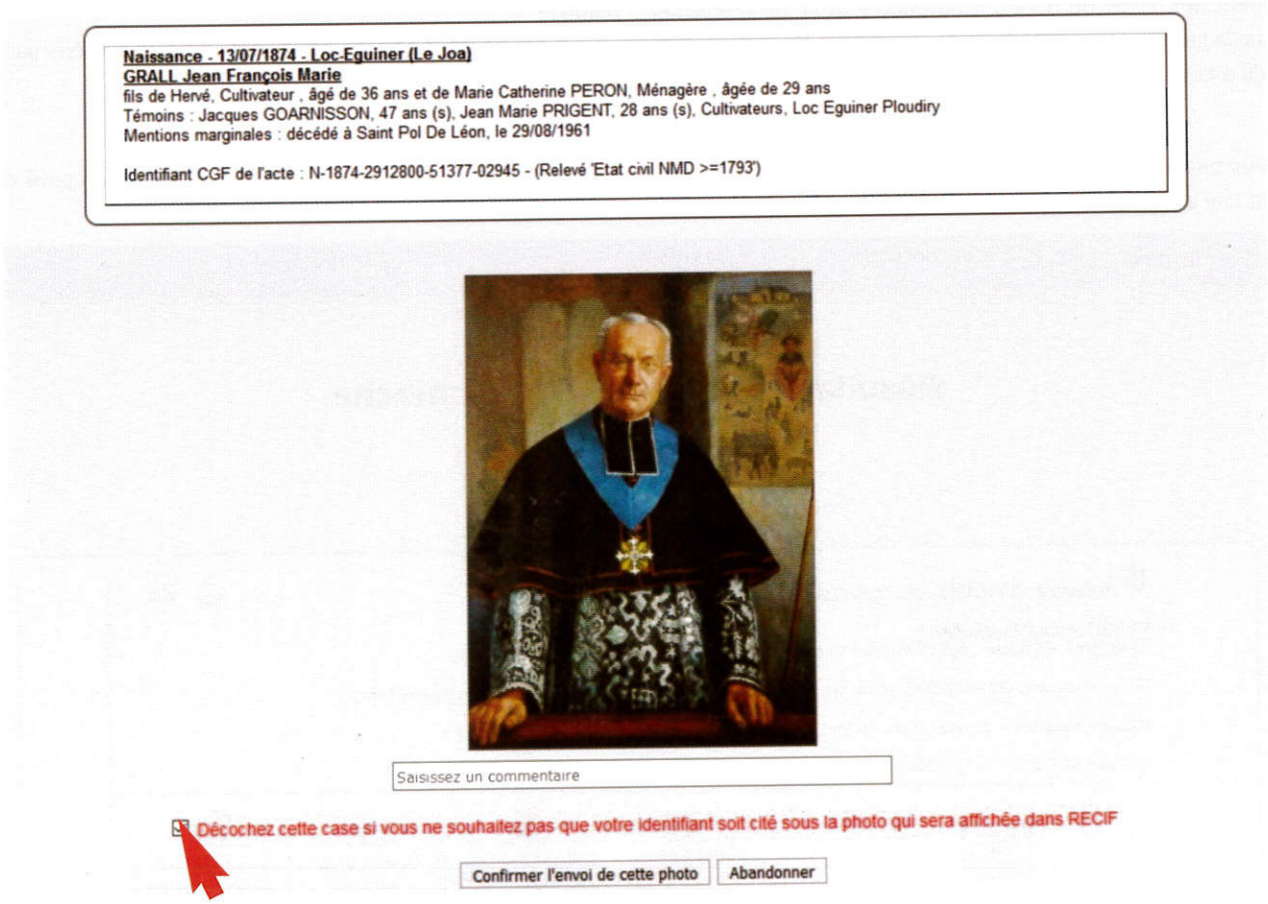

RECIF affiche le n° de l'adhérent qui dépose la photo. Si vous ne le souhaitez pas, vous pouvez décocher la case.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 147, septembre 2018

Chanoine Jean François Grall, curé-doyen de Crozon entre 1929 et 19

☑ Décochez cette case si vous ne souhaitez pas que votre identifiant soit cité sous la photo qui sera affichée dans RECIF

Confirmer l'envoi de cette photo | Abandonner

Cinquième étape : la partie Observation" sous la photo.

Tout d'abord, *RECIF* affichera automatiquement les nom et prénoms du personnage concerné. Il est donc inutile de mettre ces informations dans le commentaire.

Saisissez éventuellement un commentaire qui sera affiché sous la photo lors de sa consultation dans *RECIF*.

Quelques conseils pour les commentaires à saisir :

Ex 1 : Le relevé de la naissance concerné par la photo n'indique pas les lieux et dates de mariage et décès. Si vous les connaissez, indiquez-les à cet endroit. Ils seront précieux pour celui qui découvrira ce relevé et la photo.

Ex2 : le relevé de mariage n'indique pas les dates de naissance des époux. Vous les avez. Indiquez-les.

Ex3 : le relevé du décès ne donne pas les date et lieu de naissance. Si vous les avez, profitez-en pour les indiquer.

Attention : Si la photo provient d'un livre, d'une revue ... il est impératif de préciser la source du document et ses références (page, etc...).

Sixième étape : Transmettre la photo.

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le bouton *"Confirmer l'envoi de cette photo"*. ... et, miracle, elle sera immédiatement visible lors des consultations de l'acte concerné.

Enfin, si vous constatez que vous avez fait une erreur, le bouton *"Abandonner"* vous permet d'arrêter la transmission de la photo. Il ne vous reste plus alors qu'à recommencer la procédure.

Pourquoi ne pas passer immédiatement à la pratique ? Allez donc vider le tiroir des photos et recherchez les photos des grands-parents, des grands-oncles et tantes, des cousins et abondez *RECIF* avec vos photos.

Faire de la généalogie, c'est faire revivre le passé de ceux qui nous ont précédés. Lors des salons généalogiques, les gens qui consultent nos relevés sont fans de découvrir, grâce aux registres matricule, la description du visage de leurs ancêtres ! Une description, c'est bien, c'est mieux que rien. Mais, rien ne vaut quand même la photo, qui redonne vie à nos ancêtres.

Je participe à l'enrichissement des données

PHOTOGRAPHIES D'ANCETRES

Identifiant CGF de l'acte (IDAC)

N - 1874 - 2912800 - 51377 - 02945

Naissance - 13/07/1874 - Loc-Eguiner (Le Joa)
GRALL Jean François Marie
fils de Hervé, Cultivateur , âgé de 36 ans et de Marie Catherine PERON, Ménagère , âgée de 29 ans
Témoins : Jacques GOARNISSON, 47 ans (s), Jean Marie PRIGENT, 28 ans (s), Cultivateurs, Loc Eguiner Ploudiry
Mentions marginales : décédé à Saint Pol De Léon, le 29/08/1961

Identifiant CGF de l'acte : N-1874-2912800-51377-02945 - (Relevé 'Etat civil NMD >=1793')

Votre photo a été transférée vers RECIF

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 147, septembre 2018